ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musees

Question écrite n° 44558

Texte de la question

M. Pierre Remond demande a M. le ministre de la culture de bien vouloir lui faire connaitre quelles sont les differentes institutions qui concourent au financement de l'etablissement culturel du Grand-Palais a Paris et l'avancement du plan de renovation.

Texte de la réponse

Le Grand-Palais, dont le terrain appartient a la ville de Paris et le batiment affecte au ministere de la culture, abrite 17 organismes aussi differents que l'universite de Paris-IV, le palais de la Decouverte (etablissement public sous tutelle du ministere de l'education), le commissariat de police du 8e arrondissement, la direction regionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et les « galeries nationales » ou se deroulent les expositions organisees par la Reunion des musees nationaux. En 1993, a la suite de desordres intervenus dans la structure du batiment, la grande nef a ete fermee par mesure de securite et des travaux de confortation generale ont ete realises. En octobre 1995, Jean Lebrat, president de l'etablissement public du Grand-Louvre, a ete charge par le ministre de la culture d'une etude sur l'avenir du Grand-Palais. Apres avoir remis ses conclusions au debut de l'annee 1996, il a ete charge d'une nouvelle mission pour clarifier en liaison avec la ville de Paris la situation domaniale. Les propositions de M. Lebrat visent a faire retrouver au Grand-Palais sa vocation d'accueil de grandes expositions. En 1996, 40 MF d'autorisations de programme ont ete ouverts sur le budget du ministere de la culture pour mener les etudes techniques necessaires. Le ministere de la culture veillera a ce que les projets de restauration et de confortation soient compatibles avec les projets envisages pour la modernisation de la grande nef.

Données clés

Auteur : M. Remond Pierre
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44558
Rubrique : Patrimoine
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5720
Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 234